

- 15 Lundi. S. Henri, empereur. *Double.*
 16 Mardi (13e). Notre-Dame du Mont-Carmel. *T. D.*
 17 Mercredi. B. Barthélemi, M. O. N. *D.* (du 21 avril).
 Mém. de S. Alexis, C.
 18 Jeudi. B. Ceslas, C. O. N. *D.*
 19 Vendredi. S. Vincent de Paul, C. *D.*
 20 Samedi (4e). Ste Marguerite, V. M. *Simple.*
 21 5e Dimanche après l'Octave de la Trinité, 7e après la
 Pentecôte (3e du mois). S. Jérôme Emilien, C. *D.*
 3e *Dim. du mois.*—T. S. Sacr. IND. PLÉN. cond. ord. visite et
 prières aux int. du Pape.—ROS. VIV. IND. PLÉN.
 Indulg. plén. pour le Rosaire vivant.
- 22 Lundi. Ste MARIE MADELEINE, Protectrice de notre
 Ordre. *T. D. avec Oct. simple.*
 23 Mardi (14e) Bse Jeanne d'Orviéto, V. O. N. *D.* Mém.
 de Ste Marie Madeleine chaque jour de son Oct.; Mém.
 de S. Liboire, Ev. C., et de S. Apollinaire, Ev. M.
 24 Mercredi. S. Camille de Lellis, C. *D.* Mém. de Ste
 Christine, V. M.
 25 Jeudi S. JACQUES LE MAJEUR, Ap. *T. D.* Mém. des
 SS. Christophe et Cucuphat, Mm.
 26 Vendredi. Ste ANNE, Mère de la Bse V. MARIE. *T. D.*
 27 Samedi (5e). B. Augustin de Biéla, C. O. N. *D.*
 22 6e Dimanche après l'Octave de la Trinité, 8e après la
 Pentecôte (*dermier du mois*). B. Antoine de l'Eglise, C.
 O. N. *D.*
Dernier Dim. du mois.—T.-O. IND. PLÉN. *pro def.* T. S. ROS.
 IND. PLÉN. pour récit. habit. du chapelet en commun trois fois la semaine.
- 29 Lundi. Ste Marthe, V. *D.* Mém. de S. Félix et de ses
 compagnons, Mm.
 30 Mardi (15e). B. Mannès, C. O. N. Frère de N. P. S.
 Dominique. *D.*
 31 Mercredi. S. Ignace de Loyola, C. *D.*
Dans le cours du mois.—Pour les Tertiaires : INDULGENCES PLÉNIÈRES
 et PARTIELLES d'usage aux conditions voulues :
 10 Tous les dimanches : 20 tous les jours de communion ; 30 le jour
 de l'assemblée ; 40 le jour de la retraite du mois ; 50 un jour quelconque du
 mois.
 Pour les confrères de la Milice Angélique qui récitent tous les jours la
 prière à saint Thomas : INDULGENCE PLÉNIÈRE un jour du mois, à leur
 choix ; visite à l'autel de la Confrérie.
Tous les mardis.—INDULGENCE PLÉNIÈRE des quinze mardis accordée,
 par un rescrit de la S. Congrégation des Rites, du 12 mai 1877, à tous ceux
 qui communient le mardi en l'honneur de S. Dominique, visitent une église
 dominicaine et prient pour le triomphe de l'Eglise et du Saint-Siège.